



ARRETE N° 2021-D-2956 du 12/10/2021

Portant réglementation de la circulation sur la route départementale n° 27 au PR 52+469, le 17 novembre 2021 de 9h à 16h, à l'occasion des travaux de consolidation du platelage du passage à niveau 172, commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE.

Le Président du Conseil départemental,  
Le Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifié fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-02-08-001 du 8 février 2021 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2021 dans l'Indre,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2021-D-2205 du 1er juillet 2021 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-08-05-00001 du 5 août 2021 portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 25 janvier 2021,

Vu la demande de l'entreprise SNCF INFRAPOLE présentée le 28 septembre 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route départementale n° 27 au PR 52+469, le 17 novembre 2021 de 9h à 16h, à l'occasion des travaux de consolidation du platelage du passage à niveau 172,

Sur proposition de M. le Chef de l'unité territoriale du Blanc

## ARRETENT

### Article 1 :

Le 17 novembre 2021 de 9h à 16h, à l'occasion des travaux de consolidation du platelage du passage à niveau 172, réalisés par l'entreprise SNCF INFRAPOLE et/ou ses sous-traitants, la circulation sera interdite à tout véhicule sur la route départementale n° 27 au PR 52+469, commune de VILLEDIEU SUR INDRE (en agglomération).

### Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée dans les deux sens, par :

- Voie communale - Avenue de la Gare, sur la commune de Villedieu sur Indre
- Voie communale - Rue Jules Descouture, sur la commune de Villedieu sur Indre
- RD 943 du PR 61+757 au PR 59+124, sur les communes de Villedieu sur Indre et Niherne
- RD 80 du PR 22+686 au PR 24+730, sur la commune de Niherne
- RD 67 du PR 9+445 au PR 6+113, sur les communes de Niherne et Villedieu sur Indre
- RD 27 du PR 51+923 au PR 52+469, sur la commune de Villedieu sur Indre

### Article 3 :

Les signalisations de chantier et de déviation nécessaires à l'application du présent arrêté seront mises en place, entretenues et déposées par l'entreprise SNCF INFRAPOLE et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

### Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

### Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :  
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre

Les maires de VILLEDIEU SUR INDRE et NIHERNE

L'entreprise SNCF INFRAPOLE - Rue Bourdillon - 36000 CHATEAUROUX - Tél. : 06.15.48.74.60

La base routière de BUZANCAIS

La DDT / SPREN - cité administrative - 36000 CHATEAUROUX

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVI.36 - Service Transports

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,  
du Patrimoine et de l'Education,  
Le Chef de l'Unité Territoriale du Blanc

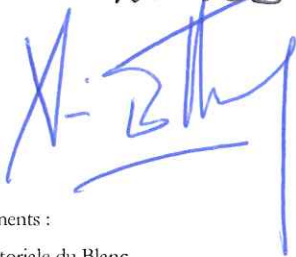


David MEUNIER

Le Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE

Nom, Prénom, Qualité

ELBAZ Xavier, Maire



Renseignements :

Unité Territoriale du Blanc

2 ter route de la Grand'Borne - 36300 LE BLANC - Tél : 02.54.48.99.90 - Fax : 02.54.28.63.06

Délai et voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.